

VADE-MECUM Découverte professionnelle

Module 6 heures

<i>Rappel</i>	2
<i>I. Les points de passage obligés</i>	4
<i>II. Les ressources et points d'appui</i>	9

Rappel

Le module de découverte professionnelle concerne plus particulièrement un public d'élèves volontaires, à la scolarité fragile, en vue de les mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation à l'issue de la classe de troisième. Il se situe ainsi dans la perspective d'une réduction des sorties sans qualification du système éducatif. Il a vocation à remplacer les classes de 3e technologiques, de 3e à option technologie ainsi que celles de 3e préparatoires à la voie professionnelle.

La découverte professionnelle donne lieu à une évaluation sous forme de contrôle continu dont les résultats sont pris en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet.

Une approche concrète des métiers pour élaborer un projet de formation

Le module de découverte professionnelle propose aux élèves d'appréhender concrètement la réalité des métiers et des voies de formation qui y conduisent en prenant appui notamment sur des activités de réalisation et d'immersion en lien avec le monde professionnel. Il se fonde sur une approche individualisée qui leur permet :

- d'appréhender la réalité des métiers et de l'environnement économique et social par la rencontre de deux champs professionnels au moins, respectivement du domaine du tertiaire et de l'industriel ;
- de découvrir des pratiques professionnelles et les conditions dans lesquelles elles sont exercées : échanges avec des professionnels, visites d'information, séquences d'observation, stages d'initiation ;
- de repérer des parcours et d'identifier des lieux de formation (lycée professionnel, centre de formation d'apprentis, ...) ;
- d'élaborer de manière raisonnée un projet personnel et professionnel en prenant en compte leurs aspirations et leurs potentialités.

Une pédagogie de projet s'appuyant sur des réalisations

Le module de découverte professionnelle permet aux élèves de construire de nouveaux apprentissages à partir de situations concrètes et en particulier de réalisations. Il appartient donc à l'équipe pédagogique de choisir en commun ces réalisations afin qu'elles soient tout à la fois :
 significatives des champs professionnels abordés ;
 modestes et réalisables dans le temps imparti afin de les placer en situation de réussite ;
 motivantes afin de les aider à retrouver l'envie d'apprendre non seulement dans le domaine spécifique à la découverte professionnelle mais aussi dans celui des compétences et des connaissances générales.

La découverte professionnelle s'inscrit ainsi dans le cadre d'une pédagogie de projet qui permet aux élèves de développer des compétences et des connaissances générales tout en abordant des savoirs relatifs au monde professionnel. L'articulation entre les temps et les lieux de formation est donc essentielle quelle que soit l'organisation retenue au vue des conditions

locales : implantation du module seul ou de l'intégralité des enseignements en lycée professionnel. Cette articulation doit faire l'objet de toutes les attentions dès la phase de conception du projet.

L'usage des technologies de l'information et de la communication revêt une importance toute particulière au sein de ce projet au vu de la nature des activités propres au module et de la nécessité de différencier les apprentissages.

L'objet du présent document est de fournir aux équipes pédagogiques un ensemble de repères et de ressources afin d'aider à la mise en place d'un module qui doit permettre à un public d'élèves à la scolarité fragile de retrouver le sens d'un projet scolaire par la connaissance des métiers et des parcours de formation qui y conduisent.

I. Les points de passage obligés

1. L'orientation et l'accueil des élèves

Une information claire et systématique est nécessaire vers les collègues de recrutement, tant au niveau de l'équipe de direction que des enseignants. La réussite du dispositif repose fortement sur l'individualisation et la rupture nécessaire avec ce que l'élève a vécu (ou le sentiment d'avoir vécu) dans sa scolarité antérieure. Ce qui requiert des modalités d'accueil différentes et d'attention personnalisées. Ce sont autant de facteurs de motivation. La présence d'un COP dans la commission d'affectation est souhaitable. Il appartiendra à chaque académie de définir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement.

- ▲ **Écueils à éviter : une information incorrecte : l'information ne peut être assurée que par les membres de l'équipe pédagogique chargés du module. Ils sont les mieux à même de la dispenser aux élèves et aux parents.**
- **Bonne pratique : Certains établissements ont établi un contrat personnel de réussite scolaire qui engage l'élève, les parents, l'équipe éducative, la direction de l'établissement. Dans la même logique, ils ont mis en place un tutorat (un professeur / deux-trois élèves).**

■ **Des exemples de mise en œuvre (en ligne à partir de septembre 2006)**

2. Le pilotage et l'organisation pédagogique

Il est nécessaire que les équipes d'enseignants envisagent la construction d'un projet pédagogique dès la fin de l'année scolaire qui précède et la poursuivent au tout début de l'année scolaire en cours pour la formalisation de l'organisation pédagogique, (planification, articulation et répartition des centres d'intérêt et des activités). Ce projet pédagogique constituera un support incontournable de l'évaluation par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Celle-ci doit être impliquée dans l'élaboration du projet avec une attention particulière lorsqu'il y a un partenariat entre deux établissements. Il est tout aussi nécessaire de prévoir une coordination régulière de l'équipe pédagogique, notamment dans la phase de démarrage en début d'année scolaire et un pilotage fort (membre de l'équipe de direction, professeur principal...) qui permettent un suivi et une actualisation du projet pédagogique. L'implication du Conseiller d'orientation-psychologue apporte un éclairage et des compétences complémentaires spécifiques ; le travail collégial entre enseignants et COP favorise le croisement des points de vues et les possibilités d'entrée dans la construction du projet personnel de l'élève de façon plus réaliste.

- ▲ **Écueils à éviter : des orientations inadaptées : les orientations pédagogiques de la classe de 3e découverte professionnelle module six heures diffèrent de celles des autres classes de 3e. L'absence de prise en compte de cette évolution et les modalités d'organisation qui en découlent nuit à la cohérence du projet pédagogique.**

- Bonne pratique : La mise en œuvre d'un projet, dans l'esprit du PPCP (projet pluridisciplinaire à caractère professionnel), peut se révéler être une piste supplémentaire d'intérêt et de motivation pour les élèves.

■ Des exemples de mise en œuvre (en ligne à partir de septembre 2006)

3. Mise en œuvre du module de découverte professionnelle

La découverte professionnelle se veut ouverte : il ne s'agit pas de multiplier les intervenants dans chacun des domaines d'activités étudiés, d'autant que les établissements peuvent organiser la participation des élèves à des modules ou à des classes, dans des horaires aménagés, et dans une approche personnalisée.

Limiter le nombre d'intervenants dans le module six heures incite les enseignants à un changement d'approche pour des pratiques pédagogiques explicites selon quatre axes à préconiser :

- A - Découvrir et explorer des activités professionnelles ;
- B - Découvrir des organisations et appréhender leur fonctionnement ;
- C - Découvrir des établissements et des modalités de formation ;
- D - Participer à la réalisation de biens ou de services.

S'agissant de l'organisation de l'emploi du temps, des séquences de deux heures minimales semblent être un format pertinent.

Les stages en milieu professionnel prendront en compte le projet personnel de l'élève. Ils se déroulent avant le choix d'orientation définitif des élèves. Deux stages dans le cursus de l'année scolaire peuvent permettre par exemple, pour l'un, d'explorer de manière plus aboutie le projet d'orientation, pour l'autre de découvrir plus concrètement un métier ou un secteur d'activités non représenté dans l'établissement.

- ▲ **Écueils à éviter : une approche séparée des axes d'entrée : l'entrée par un seul axe est à proscrire ainsi que la scission entre les axes A et B. L'entrée par la réalisation de biens et de services ne doit pas s'effectuer au détriment des trois autres axes au risque de ne pas élargir suffisamment la découverte professionnelle. Rappel de l'arrêté : « Le module prend appui sur une pédagogie de projet et en particulier sur des réalisations. Il permet aux élèves de construire de nouveaux apprentissages à partir de situations concrètes. » De plus, il convient de ne pas faire l'impasse sur une des finalités du module : la progression de la réflexion de chaque élève sur son projet personnel.**

- Bonne pratique : Le choix d'une organisation de proximité ou connue de la vie quotidienne des élèves (entreprise publique ou privée) peut être un point d'appui intéressant pour aborder une variété de secteurs d'activités ou de métiers (exemple d'un hôpital, d'une grande entreprise, d'un établissement, d'un centre commercial, etc.)

■ Des exemples de mise en œuvre (en ligne à partir de septembre 2006)

4. Les apports des différentes disciplines

Les activités de découverte professionnelle peuvent servir de point de départ pour que les élèves comprennent ce que leur apportent les enseignements des disciplines générales en veillant à ce que cette articulation ne soit pas artificielle.

Sur la base du projet pédagogique, toutes les disciplines développent des compétences transversales qui permettent aux élèves de poursuivre les acquisitions disciplinaires exigibles au Diplôme national du brevet.

 Des exemples de mise en œuvre (en ligne à partir de septembre 2006)

5. Quelles évaluations ?

Le module de découverte professionnelle donne lieu à une évaluation sous forme de contrôle continu dont les résultats seront pris en compte pour le diplôme national du brevet. La formation doit donc être ponctuée régulièrement de moments d'évaluation afin de permettre pour chaque élève :

- d'apprécier le degré d'acquisition des compétences spécifiques visées par le module ;
- de prendre en compte son implication.

Les différents moments d'évaluation permettent également à l'équipe pédagogique d'établir des bilans réguliers afin d'adapter la progressivité des apprentissages des élèves. L'équipe pourra alors être conduite, par exemple, à proposer aux élèves des activités intermédiaires afin de faciliter leurs apprentissages ultérieurs ou, plus simplement, à reformuler des consignes.

Compétences spécifiques visées par le module

L'évaluation des acquis des élèves a pour support principal leurs productions. Elle doit permettre, à l'occasion de situations concrètes, d'apprécier le degré d'acquisition des compétences spécifiques visées par le module de découverte professionnelle. Ces compétences sont déclinées selon quatre axes de découverte :

- découvrir et explorer des activités professionnelles,
- découvrir des organisations,
- découvrir des lieux et des modalités de formation,
- participer à la réalisation de biens ou de services, en lycée professionnel ou en entreprise.

Cette liste ne suggère en rien un quelconque ordre de présentation. La formation doit amener progressivement chaque élève à être capable de mobiliser simultanément des compétences relevant de ces différents axes afin de construire son propre projet d'orientation en fonction de ses goûts et de ses aptitudes. Cela implique notamment qu'il puisse mettre en relation les organisations, les métiers et les voies de formation qui y conduisent.

Aussi, les équipes pédagogiques accorderont une attention particulière à l'organisation d'activités combinant l'acquisition de compétences avec la rencontre de deux champs professionnels respectivement du domaine du tertiaire et de l'industriel. Elles pourront pour cela s'inspirer de la typologie des activités décrite dans l'arrêté du 14 février 2005.

Le suivi des activités lorsqu'elles se déroulent dans le cadre de stages d'initiation en milieu professionnel est assuré par un professeur référent et par un professionnel tuteur qui participe à l'évaluation des élèves. L'établissement d'un livret de suivi permet de faire le lien entre les différents acteurs de la formation et d'accompagner l'élève dans la construction de son projet personnel.

L'évaluation conduira donc l'équipe pédagogique à :

- analyser la mise en relation des productions des élèves avec les objectifs assignés au module ;
- apprécier la qualité de la communication (écrite, orale, directe ou médiatisée) lors des restitutions des productions ;
- prendre en compte le contenu et la tenue de la collection des travaux de l'élève.

Implication de l'élève

L'évaluation tient également compte de l'assiduité, la curiosité, l'initiative, le degré d'autonomie et la capacité de travailler en équipe dont l'élève aura fait la preuve.

- ▲ **Écueils à éviter : des modalités inadaptées d'évaluation des compétences : l'évaluation d'une compétence ne saurait être le résultat d'une quelconque moyenne arithmétique entre les disciplines.**
- **Bonne pratique : Quelques équipes pratiquent l'autoévaluation. Cette démarche qui associe les élèves à l'évaluation favorise leur motivation.**

 Des exemples de mise en œuvre (en ligne à partir de septembre 2006)

6. Outils pédagogiques et utilisation des Technologies de l'information et de la communication

Toutes les activités proposées aux élèves - quels qu'en soient la durée et le lieu - doivent se référer à des objectifs précis et cohérents avec le projet pédagogique. La progression et les stratégies pédagogiques privilégieront les méthodes actives. Les documents d'accompagnement (documents guides, fiches d'observations, questionnaires, etc.) associeront les évaluations formatives et la prise en compte des activités effectuées en dehors de l'établissement. Les supports accessibles au format numérique sont nombreux et incontournables au regard des objectifs de cette classe.

Les stratégies et les supports pédagogiques caractéristiques de la découverte professionnelle sont en cohérence avec les objectifs pédagogiques du B2i et du Diplôme national du brevet.

- **Bonne pratique : L'usage de l'outil informatique dans ses applications récentes (conception et fabrication assistée par ordinateur, réalisation de supports numériques, etc..) est un facteur supplémentaire de motivation pour l'élève.**

 Des exemples de mise en œuvre (en ligne à partir de septembre 2006)

7. Formation et animation

L'aide aux équipes pédagogiques et le suivi de leur activité s'inscrivent dans :

- l'accompagnement de la mise en œuvre du module dans les établissements (dès la fin de l'année scolaire qui précède et au tout début de l'année scolaire) sera assuré par les corps d'inspection en particulier pour l'aide à la préparation du projet pédagogique. Il est souhaitable d'identifier un(e) inspecteur(trice) référent(e) qui suit l'équipe et assure l'évaluation du module,
- la mise en place par les rectorats de formations dans le cadre des Plans Académiques de Formation. Ces formations sont transversales (module de DP) ou disciplinaires,
- la sollicitation de l'équipe de la Rénovation de la Voie Professionnelle (RVP),
- des formations d'établissements ou inter établissements,
- la constitution de groupes de formateurs académiques.

■ Des exemples de mise en œuvre (en ligne à partir de septembre 2006)

II. Les ressources et points d'appui

@ Sites Internet

ÉduSCOL

Documents officiels et séminaires d'avril 2005

http://eduscol.education.gouv.fr/D72/dp_accueil.htm

Bulletin Officiel

Organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0401438A.htm>

Circulaire de rentrée 2005 (BO n° 18 du 05-05-2005)

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/default.htm>

Décret et circulaire relatifs aux modalités d'accueil en milieu professionnel des mineurs de moins de 16 ans (BO n° 34 du 18-09-2003)

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301448D.htm>

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301440C.htm>

ONISEP

Dépliants et outils multimédias pour les élèves, à télécharger

<http://www.onisep.fr/>

CERPET

Centre d'Études et de Ressources pour les Professeurs de l'Enseignement Technique, piloté par les Inspections générales d'économie et gestion et de Sciences et techniques industrielles

<http://education.gouv.fr/cerpnet/>

ANPE

Fiches ROME (Registre Officiel des Métiers et Emplois) consultables dans toutes les ANPE

<http://rome.anpe.net/candidat/>

CIDJ

Des fiches regroupées par rubrique comprenant la définition, la description des tâches, les conditions de travail, les salaires ou les revenus, l'évolution professionnelle, les études et la formation

<http://www.metiers.info/>

Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique (AFDET)

<http://relation-ecole-entreprises.scola.ac-paris.fr/>

Le dico des métiers

<http://education.france5.fr/dicodesmetiers/>

Des informations sur l'orientation professionnelle, les formations...

<http://www.lesmetiers.net/fiches-metiers/france5/>

L'Étudiant

Le guide des métiers - 600 métiers à la loupe - Les métiers par secteur - Les métiers de A à Z - Des témoignages de professionnels - Quelles études pour quels métiers

<http://www.leguidedesmetiers.letudiant.fr>

Branches professionnelles et organismes consulaires

(voir CERPET, page précédente, pour chambres de commerce, chambres des métiers)

► DVD – Cassettes vidéos

- SCÉRÉN – CNDP, Des hommes au travail, Analyse d'activités professionnelles
- Cassettes vidéo ONISEP, jeu sur les métiers, photo langages sur les métiers
- Cassettes série Galilée

■ Livres - Revues

Le dico des métiers, 500 idées pour votre avenir, ONISEP

Revue l'Éducation Technologie du CRDP de l'académie de Versailles :

- N°5 – La place des activités d'écriture dans la construction de savoirs sur le monde du travail – J. Rahami
- N°9 – Parler du travail au collège – Catherine Remermier
- N°17 – Métier, emploi, profession, travail – Régis Ouvrier-Bonnaz
- N°19 – Connaissances des métiers en technologie – Régis Ouvrier-Bonnaz, Alain Crindal
- N°27 – Technologie et milieux du travail
- N°30 – Nouveaux dispositifs au collège